

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 58 (1920)  
**Heft:** 15

**Rubrik:** Lo vîlhio dèvesâ  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou



Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la  
**PUBLICITAS**  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.  
Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au Conteur Vaudois,  
jusqu'au 31 décembre 1920 pour

**4 fr. 50**

en s'adressant à l'administration, Pré-  
du-Marché 9, Lausanne.

**Sommaire** du Numéro du 10 avril 1920. — Armoi-  
ries communales (*Mérine*). — Lo Vilho  
DÈVESÀ : Lo fi d'apllion à Bergotset (*Marc à Louis*).  
— Une fine goutte (*A. C.*) — La pinte du village  
(*Jean des Sapins*). — Encore une du père Guintz. —  
Gaité de croque-mort. — Quelle prise ! — FEUILLETON :  
La Fée aux miettes (*Ch. Nodier*) suite.

## ARMOIRIES COMMUNALES

**A**UTANT nous tenons en notre qualité de  
Suisse, à nos armoiries fédérales et can-  
tonales, autant comme vaudois, devrions-  
nous ne pas oublier nos armoiries communales ; il  
est vrai que toutes n'ont pas une antique et véné-  
rable histoire, d'autres sont de création récente,  
mais s'il ne s'en dégage pas toujours des renseigne-  
ments historiques, elles offrent un ensemble pitto-  
resque, varié et intéressant toujours. Quelques-unes  
sont fort belles et très héraldiques. Il est compré-  
hensible qu'un pays comme le nôtre où l'esprit d'as-  
sociation a toujours été si vivace, et les communes  
sont des associations, aient éprouvé le besoin d'adap-  
ter un signe distinctif de propriété et de commu-  
nauté, pouvant figurer sur un sceau, un drapeau,  
un bâtiment appartenant à la collectivité. Souvent  
ces emblèmes constituent en raccourci l'histoire  
d'une localité, rappellent un fait important du  
passé ou une légende, ou encore le souvenir d'un  
monument.

Il serait intéressant de connaître les origines des  
armes communales que le *Conteur* se propose de  
commenter ; mais l'origine de ces dernières se perd  
souvent dans la nuit des temps.

Le *Conteur* voudrait intéresser le public à l'hé-  
raldique nationale, qui est de l'histoire ; engager les  
communes qui n'en ont pas, à adopter des armoi-  
ries, mais après avoir pris avis de personnes com-  
pétentes en science héraldique ; la commune de  
Roche, par exemple, s'est donnée des armes qui ne  
sont pas conformes aux règles du blason et cela est  
regrettable.

Aux personnes qui disent que les armoiries sont  
un reste de féodalité ou ont un caractère antidémoc-  
ratique, nous répondrons que nos vingt-deux can-  
tons ont leurs armoiries et que les cantons prini-  
tifs qui ont fondé la plus vieille démocratie qui  
existe, sont des plus riches en armoiries de com-  
munes, de familles, de confréries d'art ou de mé-  
tiers.

La *Feuille des avis officiels* du Canton de Vaud  
a pris l'initiative de représenter les armoiries des  
communes qui font insérer des annonces, ce qui a  
ravi ceux que notre histoire nationale intrigue.

En terminant ces lignes d'introduction à une mo-  
nographie de nos armes communales, recomman-  
dons aux communes qui voudraient se donner des  
armes de se souvenir que les plus simples sont les  
plus belles et d'éviter les écus compliqués, une ar-  
moirie doit se distinguer de loin. Enfin de ne rien

faire sans s'entourer des conseils de personnes ver-  
sées dans la « vraie et parfaite science des armoi-  
ries » comme on disait au moyen âge.

Nous éviterons les descriptions héraldiques des  
écus, puisque nos modestes notices sont destinées  
à des lecteurs qui ignorent le langage du blason.  
Si nos petits articles sans prétention pouvaient ame-  
ner quelques discussions ou quelques renseigne-  
ments de la part des lecteurs du *Conteur*, nous en  
serions bien heureux.

Ces lignes sont donc écrites à l'intention de ceux  
qui ne croient pas devoir reléguer certains souve-  
nirs à l'arrière-plan et qui croient, malgré les temps  
que nous vivons, à la valeur, à l'utilité, au côté  
patriotique ou artistique de nos armoiries, symbo-  
les vénérables et respectables, ornements décora-  
tifs et brillants de nos fêtes et réunions populaires,  
militaires, corporatives et artistiques.

Notre prochain article parlera des armoiries de  
la ville et de la commune d'Aigle. *Mérine.*



## LO FI D'APLLION A BREGOTSET

**B**REGOTSET de pè Cossouné fasâi on bo  
con l'Etalien et lo soulon. Etalien n'étâi  
pas son meti : n'étâi pas mé maçon et  
reimbote-mouret que mè ie su baron dâo fre-  
mâdzo. Mâ lâi sè étâi met tot solet, l'avâi coumein-  
ci pè fère dâi mouret de vegne, pu dâi mou-  
raille po lè courti et po fini dâi mouraille de car-  
râe de pouôre. Po lè retso travaillive pas prau bin.  
Tot allâve pas trau mau quand n'avâi pas fé ribotta.  
mâ se l'avâi on litre derrâi lè tète, adan Bregotset  
étâi on autre Bregotst que fasâi mau sè mouret.  
Lo menistre l'avâi bin assèyi de lâi fère signî la  
tempérance et l'âi avâi de : « Si vous ne buvez plus,  
vous deviendrez un autre homme. » Bregotset l'avâi  
signî, mâ n'avâi pas pu teni et s'étâi ressoulâ. Lo  
menistre l'avâi bin couchî bramâ mâ Bregotset l'a-  
vâi fé reponse : « Vo m'âi de que dein quieinze dzo  
ie saré on autr'homme. Eh bin ! l'autro l'a assebin  
sâi ! »

Lâi a dâi croûie dzein que preteindant que dâi  
z'autro coo l'ant repondu dinse bin dâi z'annâie  
dèvant Bregotset. L'è dâi dzalâo tot cein, et vo ga-  
ranto que Bregotset l'a bo et bin étâ l'homme que  
l'a lo premi trovâ cllia rebriqua.

On coup que l'avâi bu mè que de cotouma, n'a-  
te pas z'u la brèlaire tot parâi de travailli ào mou-  
ret dau colidzo, tant que lo maisonne arreve.

Se vo z'avâi vu cllia mourel, vo z'arâi pu rire « à  
veintro débôtenâ », quemet disant lè Fribordzâi.  
L'étâi riønd, bèlon, tot de besindyon, mâ pas d'a-  
ppliomb. Jamé on n'avâi vu mouret dinse. On arâi  
djurâ 'na pansse de consellié.

— Mâ ! mâ ! Bregotset ! que dau diâbllio a-to fé  
de fabreqûâ on mouret asse corbo ?

— Vâo ftre, so repond Bregotset, vâo ftre cllia  
tonnerre de Francillon que m'arâi veindu on fi  
d'aplliomb tot corbo passe que su pas de son parti !  
*Marc à Louis.*

## UNE FINE GOUTTE

**C**ERTES, le vin de cette année, le 19, passe  
pour un bon vin. C'est un de ces crus qui  
restent dans les mémoires et dans l'his-  
toire, tels le 65, le 70, etc. Or puisque nous évo-  
quons le souvenir du vin de 1865, rappelons les  
vers qu'il inspira, en son temps, à l'un des fidèles  
lecteurs du *Conteur*. Les voici :

De l'an soixante-cinq, mes frères,  
Que dira-t-on dans l'avenir ?  
Sera-ce des choses amères,  
Ou bien le faudra-t-il bénir ?  
La France, Rome ou le Mexique  
Rempliront-ils seul son anneau ?...  
Non, la chose serait inique...  
Oubliera-t-on le vin nouveau !

Voiez notre voisin Jean-Pierre,  
Comme il est changé, n'est-ce pas ?  
Toujours triste il était naguère,  
Aujourd'hui gaité suit ses pas.  
Qu'il dorme, qu'il rêve ou qu'il veille  
Son esprit ne voit rien de beau  
Que les contours d'une bouteille  
Pleine de ce bon vin nouveau.

Mon cousin, le célibataire,  
Depuis qu'il boit ce jus divin,  
A sa voisine songe à plaire  
Pour contracter les nœuds d'hymen ;  
Car, me dit-il, je te le jure,  
Je préfère au plus beau château  
Le doux chant de sa voix si pure...  
Et ma bouteille de vin nouveau.

Mon avocat se désespère ;  
De ce vin il n'est pas content.  
En quoi peut-il donc lui déplaire ?  
Devinez ! Je le donne en cent !  
Depuis, dit-il, que ce vin coule  
Désert est toujours mon bureau,  
Car des plaideurs je vois la foule  
Faire la paix, grâce au nouveau.

Nos médecins disent de même :  
Les malades vont décroissant,  
Grâce à ce vin que trop on aime ;  
Et s'il en meurt, c'est en chantant !  
La pharmacie est délaissée  
Car le ricin, le cacao  
La pilule d'or si rusée  
Ne valent pas le vin nouveau.

Ah ! si toujours la Providence  
Nous donnait de ce fameux vin  
On verrait fuir toute souffrance  
Et l'homme serait chérubin !  
Mais il ne faut pas qu'on l'oublie :  
**N'en faut pas trop ; pas trop n'en faut,**  
Car je crois bien que la folie...  
Donne le doigt au vin nouveau.

A. C.

**Bonne année !** — Le 1<sup>er</sup> janvier, un jeune collégien  
a remis à ses parents ce quatrain de sa composition :  
Ces quatre petits vers vous disent bonjour ;  
Ces quatre petits vers vous peignent mon amour ;  
Ces quatre petits vers vous offrent vos étrennes ;  
Ces quatre petits vers vous demandent les miennes.

**Pas plus malin que ça.** — M. Y..., attablé dans un  
restaurant, lit le journal en déjeunant.

— Comment faites-vous pour déjeuner et lire en  
même temps, lui demande quelqu'un.

— C'est bien simple, je lis d'un œil et je mange de  
l'autre.